

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par  
Mme Bonneton et Mme Allain

-----

### ARTICLE 8

A la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« culturel »,

insérer le mot :

« , sportif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La gouvernance de la politique de la ville est un élément fondamental de sa réussite qui n'a pas toujours réussi à associer l'ensemble des aspects où une intervention serait nécessaire.

En ce sens, nous formulons le souhait que parmi les objectifs fixés par l'alinéa 3 de l'article 8, figure le développement des activités sportives.